

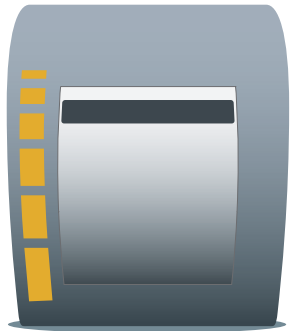
MODE D'EMPLOI // 2018 //

DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



COLLECTE DES DÉCHETS

NOYER RENARD

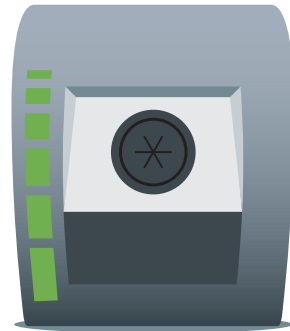


Jetez vos déchets en vrac sans sac plastique.



EMBALLAGES ET PAPIERS :

Bouteilles, sacs, sachets et contenants plastique ou aluminium, emballages carton, boîtes de conserve, bombes aérosols, journaux/magazines, papiers d'écriture, enveloppes blanches, suremballages, blisters, films, pots et barquettes en plastique ou polystyrène.

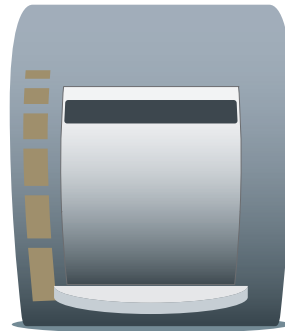


Jetez vos déchets en vrac sans sac plastique.



VERRE :

Bocaux, bouteilles, flacons.



En cas de doute, jetez vos déchets dans la poubelle des ordures ménagères.



ORDURES MÉNAGÈRES :

Restes alimentaires

DÉCHÈTERIES

Encombrants, déchets du bricolage ou du jardinage, déchets toxiques, gravats et matériaux divers, appareils électroménagers.

GRATUIT SUR PRÉSENTATION D'UN BADGE D'ACCÈS.

Procurez-vous le badge du Siredom auprès du service déchets 29 quai de l'industrie à Athis-Mons.

Déchèterie du Siredom de Morangis / Voie du Cheminet – Morangis.

Horaires d'été du 1^{er}/04 au 14/10 :

Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h-18h, dimanche et jours fériés : 9h-12h

Horaires d'hiver du 15/10 au 31/03

Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h-17h, dimanche et jours fériés : 9h-12h

Fermeture les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.

NOUVEAU ! DÉCHÈTERIE MOBILE À ATHIS-MONS

Une déchèterie mobile s'installe chaque jeudi sur le parking de la recyclerie de 13h30 à 16h30 (29 Quai de l'Industrie à Athis-Mons). Hors gravats, déchets d'activités de soin, batteries et piles.

Carte de déchèterie obligatoire.

Fermé les jours fériés

RAMASSAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Mardi 16 janvier	Mardi 22 mai	Mardi 7 août	Mardi 23 octobre
Mardi 6 février	Mardi 29 mai	Mardi 14 août	Mardi 30 octobre
Mardi 20 mars	Mardi 5 juin	Mardi 21 août	Mardi 6 novembre
Mardi 27 mars	Mardi 12 juin	Mardi 28 août	Mardi 13 novembre
Mardi 3 avril	Mardi 19 juin	Mardi 4 septembre	Mardi 20 novembre
Mardi 10 avril	Mardi 26 juin	Mardi 11 septembre	Mardi 27 novembre
Mardi 17 avril	Mardi 3 juillet	Mardi 18 septembre	Mardi 4 décembre
Mardi 24 avril	Mardi 10 juillet	Mardi 25 septembre	Mardi 11 décembre
Mardi 1 ^{er} mai	Mardi 17 juillet	Mardi 2 octobre	
Mardi 8 mai	Mardi 24 juillet	Mardi 9 octobre	
Mardi 15 mai	Mardi 31 juillet	Mardi 16 octobre	

Maximum 5 fagots attachés (150x10 cm) et 5 sacs ouverts de 100 litres

Les végétaux doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte.

Il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique en dehors des jours de collecte.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Vendredi 12 janvier	Vendredi 20 avril	Vendredi 27 juillet	Vendredi 2 novembre
Vendredi 26 janvier	Vendredi 4 mai	Vendredi 10 août	Vendredi 16 novembre
Vendredi 9 février	Vendredi 18 mai	Vendredi 24 août	Vendredi 30 novembre
Vendredi 23 février	Vendredi 1 ^{er} juin	Vendredi 7 septembre	Vendredi 14 décembre
Vendredi 9 mars	Vendredi 15 juin	Vendredi 21 septembre	Vendredi 28 décembre
Vendredi 23 mars	Vendredi 29 juin	Vendredi 5 octobre	
Vendredi 6 avril	Vendredi 13 juillet	Vendredi 19 octobre	

Bois, ferraille, gros cartons. Ne sont pas collectés les pneus, pots de peinture, gravats, déchets de chantier, sanitaires, batteries, bouteilles de gaz, appareils électroménagers...

Le volume maximum est de 2m³ par enlèvement.

N'emballez pas vos petits encombrants dans des sacs afin que leur nature puisse être contrôlée.

Les encombrants doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte.



MODE D'EMPLOI // 2018 //

DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



COLLECTE DES DÉCHETS NOYER RENARD

LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE ÉQUIPE VOTRE QUARTIER EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS. ILS REMPLACENT LES TRADITIONNELS BACS POUBELLES ROULANTS.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Les points d'apports volontaires sont situés au plus proche des sorties d'immeubles. Il y a une borne pour chaque type de déchets : emballages et journaux magazines, verre et ordures ménagères. Triez, portez vos déchets grâce au sac de tri qui vous a été remis et jetez-les dans la bonne borne.
- Les bornes sont sécurisées pour les enfants. Leur hauteur a été étudiée pour les personnes à mobilité réduite.
- Les collectes des encombrants et des déchets végétaux sont maintenues.

QUELS AVANTAGES ?

- Les points d'apports volontaires sont plus hygiéniques et esthétiques que les bacs roulants qui encombraient les trottoirs et débordaient. Ils sont constitués d'une cuve enterrée et insonorisée.
- Les points d'apports incitent davantage à trier ses déchets que les vide-ordures et les traditionnels bacs roulants où souvent tout était mélangé.
- La cuve des points d'apports est de grande capacité. Les camions de collecte n'ont plus besoin de passer quotidiennement. Cela permet de réduire les nuisances, les pollutions et de maîtriser les coûts.

Consignes de tri, conseils pour réduire vos déchets, badge d'accès aux déchèteries :
faites vos demandes et informez-vous sur portesessonne.fr

DES RÉFLEXES POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS

LE RÉEMPLOI :

la Recyclerie récupère les objets, les répare et les revend à petits prix.
Recyclerie des Portes de l'Essonne : 29 quai de l'Industrie à Athis-Mons.
Tél. : 01 69 57 84 34

ALLO RÉCUP : ENLÈVEMENT À DOMICILE

Pour vos objets encore en bon état : meubles, cycles, objets de jardin, vaisselle, livres, jouets, électroménager, appareils électriques...

Faites appel à Allo récup' ! Tél. 01 69 57 84 29.

Service gratuit pour tous les habitants du territoire, limité à 4 enlèvements par an, 3m³ maximum par enlèvement.



OÙ TROUVER VOTRE POINT D'APPORT VOLONTAIRE LE PLUS PROCHE ?



AU QUOTIDIEN

COLLECTE ET CONSIGNES
de tri : 01 69 57 80 66.

(Dotation, remplacement, réparation de bacs poubelle).

Badges d'accès aux déchèteries :
faites vos demandes et informez-vous
sur portesessonne.fr, service déchets :
29 quai de l'industrie à Athis-Mons
01 69 57 80 63.

LE COMPOSTAGE : Tél. 01 69 57 80 68.

La solution pour obtenir votre engrais naturel à partir des déchets végétaux et de cuisine, idéal en pavillon mais aussi en appartement !

Faites votre demande sur portesessonne.fr, rubrique Vivre et Entreprendre / Déchets / Compostage et déchets du jardin.

Il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique en dehors des jours de collecte.

